



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011 -

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, Mme LE BLANC-BRUGERE, Mme FROMENTIN, Mme GAILLARD, M. GRANDJEAT, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, Mme VIERA, M. AMELOT, Mme COLIN, M. REVAUGER, Mme CHOUKRI, M. SELVA, Mme FOUSSETTE, M. BERGES, M. DAVERAT.

Etaient représentés : Mme GOMEZ-VIDAL, Mme VELASCO, M. DI MEO, Mme CAMARADE, Mme GILLE-BELOVA.

Le quorum étant atteint, M. BAUDRY ouvre la séance à 14 H 15. Il se dit heureux d'accueillir les conseillers pour ce premier Conseil Scientifique de l'année. Il excuse l'absence du Président BRUN retenu à Paris par une réunion de la CPU sur l'ANR. Il rappelle que nous recevons les 4 et 5 octobre, Mme Judith BUTLER Philosophe, pour un colloque le 4 octobre, et la remise des insignes de Docteur Honoris Causa de l'Université Michel de Montaigne le 5 octobre.

Mme BRUGERE ajoute que le 5 octobre au matin, à la librairie Mollat, auront lieu une des conférences suivies d'une signature d'ouvrages de Mme BUTLER.

M. BAUDRY remercie Mme BRUGERE pour l'organisation de ces journées et il rappelle que Mme BEGHAIN est également à l'origine de l'invitation de Mme BUTLER. Il aborde l'ordre du jour.

I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES C.S. DES 23 JUIN 2011 ET 7 JUILLET 2011

M. BAUDRY, en l'absence de remarque, propose de passer au vote des procès-verbaux des 23 juin 2011 et 7 juillet 2011.

➤ Procès-verbal du 23 juin.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	23

➡ ***Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 23 juin 2011.***

➤ Procès-verbal du 7 juillet.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0



Contre : 0
Pour : 23

➤ Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 7 juillet 2011.

Mme GUILHAMON voudrait savoir s'il y a d'autres possibilités de demandes dans le cadre des axes prioritaires et des programmes blancs avant la fin de l'exercice et le montant du reliquat des crédits.

M. BAUDRY répond que s'agissant des axes prioritaires, nous examinerons aujourd'hui les projets à propos desquels nous n'avons pas eu la possibilité de nous prononcer faute de posséder le second rapport d'expertise. Il y aura encore la possibilité de présenter une demande d'aide au titre des programmes blancs au prochain Conseil Scientifique. En ce qui concerne les crédits, en juin nous avons dépensé environ 84 000 euros d'aide aux projets région. La Région Aquitaine a participé à hauteur d'environ 900 000 euros, soit à peu près l'équivalent du budget de la recherche de Bordeaux 3. Pour les autres dépenses dans le cadre du PSE, (axes prioritaires, programmes blancs, soutiens à des projets d'ANR) nous avons dépensés environ 80 000 euros pour l'instant. La somme qui reste servira au financement des projets que nous allons examiner aujourd'hui. Mais il faut aussi prévoir le soutien aux revues (une somme de 30 000 euros a été évoquée) et le financement des journées de la recherche.

Mme VIERA demande si l'on doit inclure une aide aux publications des Presses Universitaires de Bordeaux.

M. GRANDJEAT est partisan de publications en ligne moins onéreuses que les revues papiers.

M. BAUDRY répond qu'il parlait exclusivement des revues. Il rappelle que dans le cadre du budget de la recherche une somme de 35 000 euros a été attribuée aux PUB.

Mme VIERA dit que les PUB demandent aux directeurs de collections des compléments de financement. Elle voudrait connaître la position de l'université.

M. BAUDRY répond que les politiques des équipes de recherche ne sont pas toutes identiques.

Mme CHOUKRI demande si l'on a réfléchi au type de publication, électronique ou papier. Elle dit qu'il serait intéressant d'entendre le responsable des PUB pour savoir ce que rapporte une publication après soustraction des charges. Elle se demande s'il ne serait pas plus rentable d'externaliser.

M. BAUDRY dit que le souhait de l'équipe présidentielle est de favoriser la mise en ligne des publications. Il cite le cas des thèses et rappelle que sous format électronique celles-ci peuvent être consultées jusqu'à plus de cent fois.

Mme CHOUKRI pose le problème des droits d'auteur d'une publication.

M. DAVERAT répond que l'on protège la propriété intellectuelle en établissant un contrat.

Mme GAILLARD propose de consacrer une séance du conseil scientifique à la question du financement des revues.

M. GRANDJEAT dit qu'on pourrait le faire en octobre et s'accorder sur des règles.



M. BAUDRY reconnaît que l'on a trainé dans cette affaire, mais que la somme des éléments nécessaires pour prendre une bonne décision est considérable et que les informations demandées de longue date par la direction de la recherche ne lui sont toujours pas parvenues.

M. AMELOT propose que le conseil scientifique du 6 octobre précise notre stratégie et qu'ensuite une autre séance soit prévue pour répartir les sommes.

M. PERNOT s'étonne de ne pas avoir été mis au courant du conseil scientifique du 6 octobre.

M. BAUDRY répond que la convocation n'est pas encore partie.

M. RAMBAUD ajoute que l'on pourrait communiquer toutes les dates à l'avance mais qu'elles seraient soumises à des aléas. Il précise les dates des prochains conseils scientifiques : le 6 octobre, le 3 novembre et le 8 décembre.

M. GRANDJEAT propose d'avancer l'heure de début des conseils à 13 H 30.

M. BAUDRY accepte la proposition.

II – EXAMEN DES PROJETS AXES PRIORITAIRES

M. BAUDRY présente le projet « Caraïbe plurielle, mouvances, créolisation et interdépendances » porté par Mme Michèle DALMACE qui a pour objectif de répondre aux nouvelles interrogations méthodologiques et épistémologiques à laquelle est confrontée l'aire caribéenne, en tenant compte de la nouvelle donne géopolitique et économique. La mondialisation libérale qui se caractérise avant tout par une explosion des flux et des mobilités exige une nouvelle approche scientifique pour saisir les enjeux de développement de cette aire caribéenne en constante recomposition et connexion avec le reste du monde.

Le programme se déclinera en deux axes complémentaires :

- ◆ « Mobilités et créolisation des cultures et des langues de la Caraïbe »
- ◆ « Mouvances politiques et interdépendances géopolitiques »

Ce projet a reçu une évaluation réservée. La commission de la Recherche a trouvé que les sommes demandées étaient considérables et leur emploi trop imprécis. Suite à l'avis des experts, elle a suggéré que le projet entre dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Régional, ou qu'une ANR soit envisagée. Elle a dit que, sous conditions d'une nouvelle formulation, des opérations contenues dans ce projet, pourraient être présentées dans le cadre des PSE.

Mme GAILLARD s'étonne qu'aucun enseignant de lettres ne participe au projet.

M. GRANDJEAT recommande de recalibrer ce projet qu'il trouve hypertrophié.

M. AMELOT propose qu'il soit présenté à la Région dans le cadre des axes prioritaires.

Mme GUILHAMON dit qu'il faudra participer financièrement de toute façon.



M. BAUDRY rappelle que le dossier devra être présenté à la Région entre le 15 décembre et le 15 janvier. Dans ce cadre la direction de la recherche de Bordeaux 3 apportera son appui. S'il est validé en conseil scientifique il recevra un soutien financier.

Mme CHOUKRI demande qu'on lui précise les limites financières de ce soutien.

M. BAUDRY répond que c'est difficile à préciser dans la mesure où les projets peuvent avoir des montants très variés, mais il rappelle que dans le cadre des PSE, et c'est ce qui justifie qu'une somme importante y soit consacrée, c'est jusqu'à hauteur des 20 % de financement extérieur demandé que l'établissement peut s'engager. Il dit par ailleurs que le temps manque souvent pour conseiller efficacement le porteur de projet. Idéalement, il faudrait pouvoir mettre en place un calendrier permettant d'élaborer une véritable stratégie de présentation de nos recherches à la Région.

Mme CHOUKRI précise que le but n'est pas d'arriver à un système sclérosé.

Mme BINET dit que dans le système mis en place par le Conseil Régional, le porteur de projet doit trouver la moitié de la somme.

M. GRANDJEAT dit que nous pourrions anticiper pour la fin de l'année. Le financement étant de 80 % pour la Région et 20 % pour Bordeaux 3.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur le projet «Caraïbe plurielle, mouvances, créolisation et interdépendances» porté par Mme Michèle DALMACE en suivant l'avis de la Commission de la Recherche qui demande une reformulation.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	23

➔ Le Conseil Scientifique suit l'avis de la Commission de la Recherche qui demande une reformulation du projet «Caraïbe plurielle, mouvances, créolisation et interdépendances» porté par Mme Michèle DALMACE.

M. BAUDRY présente le projet «Peuples indigènes et Environnement» porté par Verushka Alvizuri (AMERIBER), Lionel Larré (CLIMAS), Laurence Machet (CLIMAS) et Antoine Ventura (AMERIBER). Les objectifs s'inspirent de deux principes aujourd'hui largement acceptés dans le domaine de l'histoire environnementale :

- ♦ La nature n'existe pas sans l'homme ;
- ♦ L'environnement est une donnée socialement construite.

Le projet a pour objectif d'étudier les rapports qu'entretiennent les peuples du monde avec leur environnement naturel immédiat. Un colloque international est prévu avec la participation de 20 chercheurs internationaux. La Commission de la Recherche a donné un avis favorable à ce projet qui recoupe un des axes prioritaire et qui ne rassemble pas que des chercheurs bordelais. La demande de 18 000 euros a été réduite à 10 000 par le retrait du financement de la publication. Le porteur de projet a été prévenu des réticences de la Commission de la Recherche sur la publication. Il a répondu par une lettre qui est lue en séance.

M. GRANDJEAT propose de financer le 1^{er} numéro de la revue, considérant que la thématique abordée est fondamentale. Il est important que le 1^{er} numéro paraisse. Il comprend les réticences mais propose une solution intermédiaire.



Mme GUILHAMON se dit d'accord pour que la publication soit intégrée au projet de recherche.

M. BAUDRY se dit favorable aussi.

M. AMELOT également.

Mme GAILLARD nuance le propos en demandant que l'on attende le 6 octobre pour traiter toutes les revues en même temps.

Mme CHOUKRI dit qu'il est important de donner un signe positif car au conseil scientifique du 7 juillet il avait été décidé de valoriser les travaux de recherche par une publication.

Mme BRUGERE se dit favorable, mais se range à l'avis de Mme GAILLARD pour traiter toutes les revues en même temps.

Mme GUILHAMON propose de financer le 1^{er} numéro et de pérenniser la publication le 6 octobre.

M. PERNOT dit que la Commission de la Recherche s'est interrogé sur l'édition papier des publications. Il est d'avis soit de la supprimer soit de la réduire.

Mme GUILHAMON signale qu'il ne faut pas oublier les exemplaires prévus pour les bibliothèques.

M. DAVERAT dit que c'est un problème récurrent qui peut se régler par la mise à disposition de CD-rom.

M. GRANDJEAT trouve que 100 exemplaires c'est peu pour mettre en œuvre une politique de communication efficace.

Mme CHOUKRI dit que son expérience dans le domaine des travaux de recherche lui a appris qu'il ne faut pas négliger les dons qui augmentent le nombre d'exemplaires.

M. BAUDRY propose de soutenir le projet à hauteur de 10 451 euros. Il ajoute que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le conseil scientifique veut marquer son soutien en augmentant la somme de 3000 euros. Il demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Ne se prononce pas :	
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	23

➤ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable au projet « Peuples indigènes et Environnement » porté par VERUSHKA ALVIZURI (AMERIBER), Lionel LARRE (CLIMAS), Laurence MACHET (CLIMAS) et Antoine VENTURA (AMERIBER) en le subventionnant à hauteur de 13 451 euros.

M. BAUDRY présente le projet « Les ports coloniaux du XVe - au milieu du XXe siècle » porté par Mme Claire LAUX et M. Bruno MARNOT. Cette demande de financement vise à la réalisation d'un ouvrage collectif sur les ports coloniaux des débuts de l'époque moderne jusqu'à la Seconde Guerre mondiale qui amorce un processus de liquidation des



grands empires coloniaux. Il faut préciser qu'il s'agira des ports coloniaux de l'outre-mer : excluant donc les ports européens en lien avec les colonies pour lesquels la dénomination même de « ports coloniaux » est sujette à débats. Le projet s'interroge sur la pertinence du concept de ports coloniaux sur la longue durée, du XVe au XXe siècle. Il comportera la réalisation de réunions à Bordeaux et à Paris. Ce projet ambitieux au sujet intéressant a bénéficié du rapport positif d'un des experts, l'autre rapporteur a été plus réservé. La publication du livre implique un budget élevé de 19 000 euros. La Commission de la Recherche a donné un avis favorable à hauteur de 2100 euros. Elle a constaté le peu de doctorants impliqués et le peu d'interdisciplinarité. En conclusion le projet n'est pas bloqué mais on ne le soutient pas à hauteur de la demande.

M. GRANDJEAT trouve que le projet est trop vaste et vague.

Mme BINET trouve que le titre est ambigu.

M. AMELOT dit que la Commission de la Recherche reproche à ce projet l'absence de géographes. Le rapport favorable de l'un des experts n'est pas toujours justifié.

M. BAUDRY propose de voter une aide à hauteur de 2 100 euros.

Ne se prononce pas :

Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	22

⇒ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable au projet « Les ports coloniaux du XVe- au milieu du XXe siècle » porté par Mme Claire LAUX et M. Bruno MARNOT à hauteur de 2 100 euros.

M. BAUDRY présente le projet « La parole en interaction : l'argument d'autorité » de M. Frédéric BRAVO d'AMERIBER. Ce projet, monté en partenariat avec une équipe de chercheurs de Saint Etienne a déjà été examiné. Le conseil avait demandé sa réécriture pour clarifier son objet. Il lui avait été reproché le trop grand nombre de terrain étudié pouvant donner l'impression d'une dispersion. La demande de 6 900 euros a reçu un avis favorable de la Commission de la Recherche.

Mme BINET constate que ce projet ne réunit que des hispanistes.

Mme GAILLARD se dit séduite par la version remaniée et considère qu'un véritable travail de précision a été effectué.

M. AMELOT ajoute que la Commission de la Recherche a souligné la qualité formelle du projet et la bonne présentation du budget.

Mme GUILHAMON considère qu'il s'agit davantage d'un programme blanc et propose de l'adopter en tant que tel.

M. PERNOT dit que c'est le titre qui ne va pas.

M. BAUDRY propose de voter une aide de 6 900 euros :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	23



➔ **Le Conseil Scientifique donne un avis favorable au projet « La parole en interaction : l'argument d'autorité » de M. Frédéric BRAVO d'AMERIBER à hauteur de 6 900 euros.**

III - EXAMEN DES PROJETS PROGRAMMES BLANCS

M. BAUDRY présente le projet « JOURNEES D'ETUDES : ACTUALITE D'ANDRE-JEAN TUDESQ ». porté par M. Jean-Jacques CHEVAL et Mme Annie BART de l'équipe d'accueil MICA. Le projet organisé autour d'une rencontre a pour objectif d'interroger l'actualité de l'œuvre d'André-Jean TUDESQ, et d'envisager les prolongements qui lui seront donnés. La Commission de la Recherche avait émis un avis défavorable considérant qu'il s'agissait de journées commémoratives. Les porteurs de projets avaient demandé à pouvoir le représenter. La Commission de la Recherche a rendu un avis favorable pour une participation de 500 euros.

M. PERNOT dit que la somme de 500 euros correspond au montant alloué par les autres partenaires.

Mme CHOUKRI signale que beaucoup de doctorants sont impliqués dans ce projet et qu'une aide de 1500 euros ne lui paraît pas excessive.

Mme BRUGERE est favorable à la proposition de la commission.

Mme VIERA plaide pour une forme de bienveillance pour ce projet ancien et propose de lui allouer plus que 500 euros.

M. AMELOT dit que la Commission de la Recherche avait été surprise par la demande de 5 000 euros pour réaliser un CD-rom. Elle pense qu'une mise en ligne serait plus appropriée.

Mme CHOUKRI souhaite une aide de 1 000 euros.

Mme BINET demande pourquoi le MICA ne donne que 500 euros.

Mme CHOUKRI répond que le MICA aide beaucoup de doctorants.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur une aide de 500 euros.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	4
Contre :	0
Pour :	19

➔ **Le Conseil Scientifique donne un avis favorable pour une aide à hauteur de 500 euros au projet « JOURNEES D'ETUDES : ACTUALITE D'ANDRE-JEAN TUDESQ », porté par M. Jean-Jacques CHEVAL et Mme Annie BART du Centre de Recherche MICA.**

M. BAUDRY présente le projet « **Les acteurs de la valorisation des vignobles et des vins dits de qualité** » porté par Mme Hélène VELASCO-GRACIET de l'UMR ADES. Il précise que le conseil scientifique avait demandé un report de la décision car il manquait des informations pour comprendre le montage financier de l'opération. Le projet a été modifié, mais la Commission de la recherche a donné un avis réservé compte tenu de la non-



participation financière de l'UMR ADES. Mme VELASCO a donné copie d'une attestation. Nous avons donc tous les éléments pour reconsidérer ce projet.

Mme BINET précise que c'est l'Institut de la Vigne et du Vin qui recevra la subvention de la région qui a donné 30 000 euros sur trois ans.

M. GRANDJEAT dit que ce projet n'est pas déposé au titre de Bordeaux 3.

M. BAUDRY répond que c'est l'Institut de la Vigne et du Vin qui le présente.

M. PERNOT dit que les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde. La répartition financière du montage d'une demande d'aide à la Région, 80 % région - 20 % université, est spécifique aux sciences humaines.

M. AMELOT demande que la subvention Région qui va transiter par Bordeaux 2 implique un engagement de cette université sur trois ans.

M. BAUDRY ajoute que la Commission de la Recherche est maintenant favorable après les précisions qui ont été apportées.

M. RAMBAUD fait remarquer que s'engager financièrement pour une année sur un projet de trois ans n'est pas équilibré.

M. SELVA demande si ADES s'engage pour les années suivantes.

M. RAMBAUD précise que cette logique de la PSE est mise en place avec un engagement en pluriannuel de tous les partenaires. On risque de payer le solde.

M. BAUDRY dit que dans ce montage nous sommes dans une logique 50/50.

M. PERNOT ajoute que l'Institut de la Vigne et du Vin n'a pas de structure.

M. GRANDJEAT dit qu'il ne s'agit pas d'un programme blanc et qu'il faudrait se déterminer par rapport à un budget global.

M. BAUDRY précise que la question du vin est importante à Bordeaux 3 qui a une longue tradition de recherches.

Mme CHOUKRI s'étonne de ne pas voir la participation du CIVB. Elle appelle à la prudence.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur une aide de 6 000 euros.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	11
Contre :	0
Pour :	4

➤ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable pour une aide à hauteur de 6000 euros le projet « Les acteurs de la valorisation des vignobles et des vins dits de qualité » porté par Mme Hélène VELASCO-GRACIET de l'UMR ADES.

M. BAUDRY présente le projet « Vendre, promouvoir, éduquer : expositions et sociétés dans les colonies françaises, de 1830 aux indépendances » porté par M. Laurent HOUSSAIS de l'équipe d'accueil d'Histoire de l'Art .Ce projet se situe dans le prolongement



de deux champs de recherche prospectés par les membres de l'équipe d'accueil d'Histoire de l'Art, l'étude du marché de l'art et l'étude du domaine colonial. Ce projet qui se traduira par une journée d'étude, a reçu un avis favorable de la Commission de la Recherche à hauteur de 4 000 euros.

M. GRANDJEAT s'étonne que dans ce cas, le financement de la publication ne pose pas problème.

M. BAUDRY répond que les PSE ne financent pas les publications. On est cohérent en refaisant les comptes du budget.

Mme GAILLARD trouve qu'il s'agit d'un tour de passe-passe, car il n'y a pas de demande de-cofinancement.

M. GRANDJEAT dit que l'on n'a pas traité les autres projets de la même façon.

M. RAMBAUD signale qu'il faut respecter l'universalité du budget.

M. PERNOT dit que la Commission de la Recherche avait souligné l'implication d'un jeune Maître de Conférences fraîchement recruté.

M. GRANDJEAT propose un soutien de 2000 euros.

M. REVAUGER propose de soutenir ce projet en baissant un petit peu le financement des publications.

Mme CHOUKRI demande combien il reste à attribuer.

Mme GAILLARD répond 12 500 euros.

Mme GUILHAMON demande pourquoi le projet précédent est passé avec une majorité d'abstention.

M. RAMBAUD rappelle que les statuts de l'établissement précisent que les votes d'adoption de décision doivent être pris à la majorité simple et qu'un conseiller qui s'abstient vote contre.

M. BAUDRY dit qu'à partir de maintenant nous tenons compte des statuts mais qu'on ne revient pas sur les votes précédents.

M. SELVA voudrait inciter les membres du conseil à donner des procurations.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur une aide de 3 000 euros.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	6
Contre :	1
Pour :	16

➤ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable pour une aide à hauteur de 3000 euros au projet « Vendre, promouvoir, éduquer : expositions et sociétés dans les colonies françaises, de 1830 aux indépendances » porté par M. Laurent HOUSSAIS du centre François-Georges PARISSET.



M. BAUDRY présente le projet « Traduction et partages : que pensons-nous devoir transmettre ? » de Mme Isabelle POULAIN de l'équipe d'accueil TELEM. L'objectif de ce congrès est d'interroger les enjeux, pour la littérature comparée, de ce que les anglo-saxons appellent *Translation Studies* et les francophones « traductologie ». La Commission de la recherche a donné un avis favorable mais AMERIBER s'étant retiré, la demande passe à 2 500 euros.

M. GRANJEAT signale qu'il manque les droits d'inscriptions dans le budget et la que FFLGC contribue peu.

Mme GAILLARD précise qu'en lettres des droits d'inscriptions ne sont pas toujours demandés.

Mme GUILHAMON dit que la FFLGC est une société savante à petit budget.

M. PERNOT voudrait inciter les porteurs de projets à dégager des ressources propres pour bâtir leur budget en réclamant, notamment, des droits d'inscription.

Mme GAILLARD dit que le montant de la demande n'est pas excessif.

Mme BINET demande pourquoi AMERIBER s'est retiré.

M. BAUDRY dit que la réponse qui a été donnée est le manque de crédits.

Il propose de passer au vote sur une aide de 2 500 euros.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	23

➡ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable pour une aide à hauteur de 2 500 euros pour le projet « Traduction et partages : que pensons-nous devoir transmettre ? » de Mme Isabelle POULAIN de l'équipe d'accueil TELEM

M. BAUDRY présente le projet Les "glaciers de marbre" (Patagonie, archipel de Madre de Dios, Chili) : poursuite des recherches dans la grotte-laboratoire du Baron et le cimetière paléontologique de la grotte de la Baleine porté par M. Richard MAIRE, Directeur de recherche ADES- CNRS. Le projet présenté par l'UMR ADES se place dans la continuité des travaux de recherches menées par l'UMR ADES en Patagonie chilienne depuis de nombreuses années par l'intermédiaire de Richard Maire, responsable scientifique des expéditions franco-chiliennes dans l'archipel Madre de Dios. La demande de financement est de 11 000 euros. La Commission de la Recherche a donné un avis favorable pour 8 000 euros.

Mme GAILLARD dit qu'il ne reste que 29 000 euros pour les revues.

M. GRANDJEAT se dit plutôt favorable au projet, mais s'interroge sur les retombées scientifiques. Il propose un financement moins élevé

M. REVAUGER craint que l'on réduise trop le projet.

M. AMELOT se dit favorable à ce projet qui implique de jeunes chercheurs. L'importance de la demande financière s'explique car il s'agit de missions lointaines. Les retombées scientifiques sont indéniables.



M. GRANDJEAT trouve faible la participation d'ADES

M. BAUDRY propose de passer au vote sur une aide de 3 000 euros :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	2
Contre :	5
Pour :	16

➤ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable pour une aide à hauteur de 3000 euros pour le projet Les "glaciers de marbre" (Patagonie, archipel de Madre de Dios, Chili) : poursuite des recherches dans la grotte-laboratoire du Baron et le cimetière paléontologique de la grotte de la Baleine porté par M. Richard MAIRE, Directeur de recherche ADES-CNRS.

IV - ENQUETE PRODUISANT

M. BAUDRY dit que cette enquête annuelle porte sur le nombre de producteurs dans notre université. Cet outil a été mis au point avec la CAP via l'application Sphynx. Il a été demandé de n'indiquer que deux productions car le but est quantitatif. M. BAUDRY remercie Melle Séverine GROULT qui a mis au point le questionnaire. Cette application est un premier pas vers la mise en place d'une base de données. L'AERES parle de producteurs et non de publiants pour intégrer toutes les activités de la recherche. Fait nouveau l'AERES prend désormais en compte les charges administratives.

M. AMELOT trouve qu'il s'agit de questions de vocabulaire. Il faudrait plutôt parler de recensement et non d'enquête. Des personnes ont été choquées par le fait de recevoir un mail directement sans avoir été prévenues.

M. RAMBAUD répond que le terme recensement aurait peut-être été meilleur mais la lettre est sans ambiguïté. Cette évolution technique va faire gagner du temps par rapport au travail précédent qui était fait à la main. Une démarche d'information du modèle SYMPA a été mise en place pour toutes les structures.

Mme BINET se demande si cette comptabilité ne risque pas d'être liée au nombre d'heures d'enseignement des enseignants chercheurs.

M. RAMBAUD répond que cela fait partie des préoccupations fortes des syndicats mais l'urgence est que chaque enseignant chercheur rende volontairement sa fiche signée.

Mme COLIN pointe les difficultés qu'il y a à remplir l'enquête. On ne peut pas y faire figurer les colloques internationaux ou les congrès internationaux.

Mme GUILHAMON dit qu'il faudrait aussi prévoir les expositions artistiques.

M. REVAUGER demande si les collègues qui cherchent à l'extérieur sont concernés et si leur activité est décomptée au profit de l'établissement d'accueil ou de Bordeaux 3.

M. BAUDRY répond que ce recensement concerne, selon les critères du modèle SYMPA, la dotation de Bordeaux 3.

Mme CHOUKRI demande que l'on envoie l'enquête au MICA et que la base de données soit collective.



V- CO-DIRECTION DE THESES

M. BAUDRY dit qu'un Maître de Conférences non HDR peut être co-directeur de thèse. La procédure est la suivante : le Directeur de thèses sollicite un Maître de Conférences non HDR et justifie son choix. Ensuite, le Conseil Scientifique se prononce et donne l'autorisation. Nous avons actuellement des demandes très précises. Mme SORBE, dans une lettre, sollicite une dérogation, pour éviter de perdre d'excellents doctorants. Nous avons également une demande de M. MERCIER de l'UMR IRAMAT.

M. PERNOT dit que M. MERCIER est Directeur de Recherche et que Mme LAHAYE n'est pas habilitée, mais qu'elle est porteur d'un projet Région qui comprend une allocation de recherche. Cette demande est donc justifiée pour officialiser la codirection de thèse.

M. REVAUGER se dit sceptique par rapport à cette pratique mandarinale. Si l'on a augmenté le nombre de professeurs, si l'on a créé l'HDR, ce n'est pas pour permettre aux Maîtres de Conférences d'encadrer des thèses. Ce n'est donc pas un bon signal à envoyer à la communauté de la recherche et au ministère.

Mme BINET dit qu'il est dangereux de généraliser cette procédure. Elle souligne le danger que deux personnes d'un même centre de recherche se retrouvent dans le même jury de thèses.

M. SELVA signale que l'arrêté du 6 août 2006 dans son article 17 précise qu'il peut y avoir une codirection de thèse par une personne titulaire du doctorat après validation du Conseil Scientifique. La législation a évolué.

M. PERNOT dit qu'il faut prendre le risque et juger au cas par cas.

M. AMELOT se dit sensible à l'argument d'un problème de gestion de la pénurie. La dérive mandarinale lui paraît moins évidente, l'apparition de domaines émergents est réelle et doit être prise en compte.

M. BAUDRY constate que ce sont des demandes très ponctuelles et il rappelle que le conseil scientifique devra pour chaque cas donner son aval. Il n'est donc pas du tout question à partir de l'autorisation que l'on pourrait donner aujourd'hui, de généraliser la codirection.

M. REVAUGER dit que les deux cas ne sont pas du tout les mêmes.

Mme GUILHAMON ajoute que c'est une situation exceptionnelle qui doit être réglée par un statut protecteur pour le Maître de Conférences qui voit ainsi son travail reconnu.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur la demande de M. MERCIER.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	2
Contre :	0
Pour :	21

⇒ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable à la demande de M. MERCIER de l'UMR IRAMAT de permettre à Mme Chrystelle LAHAYE d'encadrer une thèse.



M. BAUDRY propose de passer au vote sur la demande de Mme SORBE.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	2
Contre :	1
Pour :	20

⇒ **Le Conseil Scientifique donne un avis favorable à la demande de Mme SORBE de permettre à Mme Sabine FORRERO et à M. Pierre BAUMANN d'encadrer des thèses.**

VI - EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTIONS

M. BAUDRY dit que c'est une question qui a déjà été abordée en conseil scientifique et qui a donné lieu à un vote accordant le remboursement des frais d'inscriptions aux thésards qui soutiennent leur thèse entre septembre et décembre. Il propose aux conseillers de revenir sur cette décision. Si en tenant compte de cas particuliers (le problème des ressources par exemple) les droits d'inscriptions n'étaient plus remboursés, c'est une somme de 24 000 euros environ que nous pourrions préserver. Il souligne que dans la période actuelle, des efforts, répartis sur les enseignants chercheurs, les personnels administratifs, et les étudiants, doivent s'envisager. Il rappelle également que de nombreuses universités, ne procèdent pas au remboursement des frais d'inscription si la soutenance a lieu entre septembre et décembre. Il propose, étant donné qu'un délai de six semaines sépare le moment du dépôt de la thèse du moment de la soutenance, que pour toute thèse qui serait remise avant le 15 mai les droits d'inscriptions seraient remboursés à l'étudiant même si celui-ci soutenait entre septembre et décembre.

M. PERNOT dit qu'il est contre car c'est anormal par rapport aux allocations que touchent les thésards.

Mme CHOUKRI se dit étonné car cette mesure a déjà été votée. Elle signale que les étrangers doivent payer.

M. SELVA n'est pas favorable.

Mme CHOUKRI propose de supprimer le pot de fin d'année pour faire des économies.

Mme BINET dit que la situation actuelle est illégale.

Mme GUILHAMON ajoute qu'il s'agit d'une somme modeste.

Mme COLIN dit qu'il ne faut pas prendre en compte que les contrats doctoraux.

M. AMELOT dit que les situations sont différentes selon les disciplines.

VII- QUESTIONS DIVERSES

M. BAUDRY demande s'il y a des questions diverses.

Mme CHOUKRI signale que l'on n'a toujours pas désigné de représentant BIATOS au niveau du Conseil de l'École Doctorale.



M. RAMBAUD répond que l'on va relancer officiellement la demande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15

Le Président,

Patrice BRUN